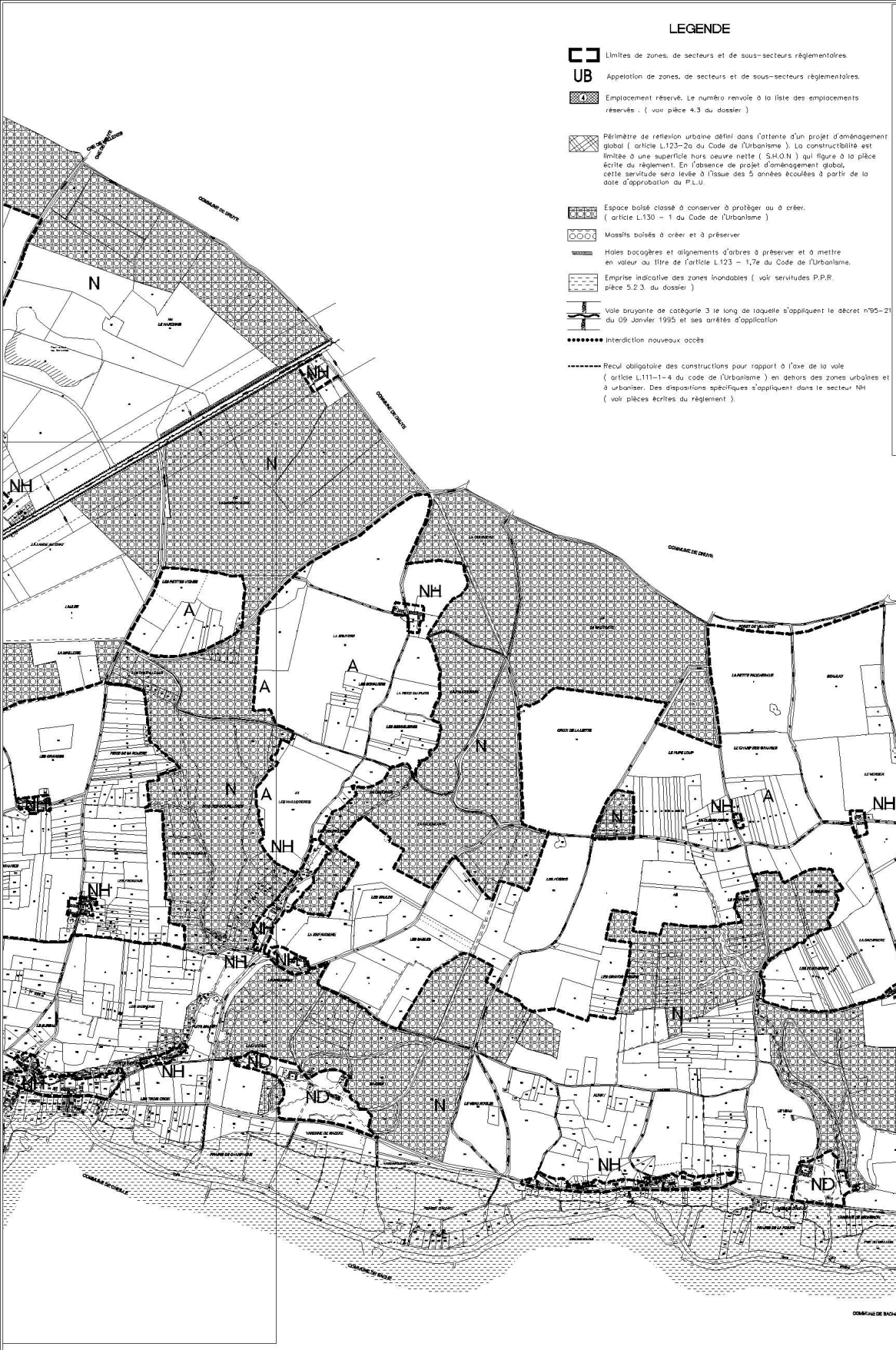

LEGENDE

- Limites de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- UB — Appelation de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- 4 — Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés . (voir pièce 4.3 du dossier)
- Périmètre de reflexion urbaine défini dans l'attente d'un projet d'aménagement global (article L.123-2a du Code de l'Urbanisme). La constructibilité est limitée à une superficie hors oeuvre nette (S.H.O.N) qui figure à la pièce écrite du règlement. En l'absence de projet d'aménagement global, cette servitude sera levée à l'issue des 5 années écoulées à partir de la date d'approbation du P.L.U.
- Espace boisé classé à conserver à protéger ou à créer. (article L.130 - 1 du Code de l'Urbanisme)
- Massifs boisés à créer et à préserver
- Haies bocagères et alignements d'arbres à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 - 1,7e du Code de l'Urbanisme.
- Emprise indicative des zones inondables (voir servitudes P.P.R. pièce 5.2 3. du dossier)
- Voie bruyante de catégorie 3 le long de laquelle s'appliquent le décret n°95-21 du 09 Janvier 1995 et ses arrêtés d'application
- Interdiction nouveaux accès
- Recul obligatoire des constructions pour rapport à l'axe de la voie (article L.111-1-4 du code de l'Urbanisme) en dehors des zones urbaines et à urbaniser. Des dispositions spécifiques s'appliquent dans le secteur NH (voir pièces écrites du règlement).

C O M M U N E
DE
AZAY LE RIDEAU

Plan Local d'Urbanisme

Le 12.07.2006

4.1.3 — **Document graphique du règlement**
Plan partie Est échelle 1/5000e

P.O.S./ P.L.U.	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVEE
ELABORATION du P.O.S.	Le	Le	Le 11.04.1979
REVISION du P.O.S.n°1			Le 11.04.1986
REVISION du P.O.S.n°2			Le 28.03.1997
REVISION du P.O.S n°3 / ELABORATION du P.L.U	Le 09.09.2002	Le 21.12.2004	Le 12.07.2006

Vu pour être annexé à la décision municipale en date du :

Le Maire :

ARCHIDEE
Jean Noël MAURY Albertus METIVIER
architecte D.P.L.G - Urbaniste
Sylvie PORTIER Paysagiste D.P.L.G
134 Route de Vertou 44200 NANTES
12 Rue Charles Mitonneau 86300 CHALLANS
Affaire suivie par Mr MAURY J.N